

Pôle Animation jeunesse, sports
et vie associative

Metz, le 28 mai 2009

Service Animation jeunesse
éducation populaire et vie étudiante
SR

22

R A P P O R T

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE CULTUREL DE QUEULEU POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX

Le Centre Culturel de Queuleu en tant que propriétaire des locaux situés 53, rue des Trois Evêchés à Metz, comprenant une grande salle, des locaux d'animation et administratifs d'une superficie totale de 565 m², assure sur son bâtiment l'entretien régulier et les travaux de rénovation (1984 : ravalement des façades, 1988 : passage au gaz de la chaudière fioul, 1991 : étanchéité de la toiture).

L'association constate depuis plusieurs années, des dégradations importantes au niveau de la façade du bâtiment, dues principalement à la corrosion des armatures du béton. À cet effet, et après consultation de quatre entreprises, le Comité a décidé de retenir l'offre de l'entreprise Salmon pour un montant total de 29 030,53 € TTC. De même, ayant subi comme d'autres Centres à diverses reprises, des dégradations et effractions, l'association a été amenée à étudier la mise en place de systèmes de protection complémentaire (grilles anti-intrusion, portes renforcées). Le coût de ces travaux est évalué à 3 666,94 €.

Dans ce cadre, la Présidente sollicite une subvention exceptionnelle de la Ville pour la réalisation de ces travaux. Elle précise qu'une demande a été adressée au Conseil Général de la Moselle sur ce dossier.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer au Centre Culturel de Queuleu, une subvention exceptionnelle, à hauteur de **16 340** € (50% du coût de projet) destinée à soutenir l'effort de rénovation des façades et de mise en sécurité du bâtiment.

La motion suivante est en conséquence.

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE CULTUREL DE QUEULEU POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder la subvention suivante pour un montant total de **16 340 €.**

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX :

Participation aux dépenses liées à des travaux de ravalement et de mise en sécurité du bâtiment :

- Centre Culturel de Queuleu	16 340 €
------------------------------	----------

VOTE un crédit d'égal montant et ordonne les inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec les associations concernées.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI